

Les modalités d'accès aux études de kinésithérapie

Une licence avec un « accès santé » (LAS)
Comment ça marche ?

Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS)
Comment ça marche ?

Une licence STAPS ou biologie
Comment ça marche ?

1^{re} année **Le lycéen choisit la licence**
qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose un « accès santé » en kinésithérapie. Il vérifie sur Parcoursup que la LAS qu'il a choisie lui permet de candidater à la filière kinésithérapie

Au sein de cette licence, il suit aussi des enseignements liés à un « accès santé »

| | |
|---|---|
| <p>✓ S'il valide sa 1^{re} année, Il peut candidater en kinésithérapie</p> | <p>✗ S'il ne valide pas sa 1^{re} année de LAS, Il ne peut pas candidater en kinésithérapie</p> |
| <p>↓ OU ↓</p> <p>Il est admis en 1^{re} année d'études de kinésithérapie</p> | <p>↓ OU ↓</p> <p>Il poursuit en 2^e année de LAS</p> |
| <p>↓</p> <p>Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante.</p> | <p>↓ OU ↓</p> <p>Il peut redoubler cette 1^{re} année sans « accès santé »</p> |
| | <p>↓ OU ↓</p> <p>Il peut se réorienter via Parcoursup, sauf en « accès santé » (LAS et PASS)</p> |
| | <p>↓</p> <p>S'il valide sa 1^{re} année, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année</p> |

1^{re} année **Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)**
et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, option biologie, option langues...)

Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des UFR de santé

| | |
|---|---|
| <p>✓ S'il valide sa 1^{re} année, Il peut candidater en kinésithérapie</p> | <p>✗ S'il ne valide pas sa 1^{re} année, Il ne peut pas candidater aux études de kinésithérapie</p> |
| <p>↓ OU ↓</p> <p>Il est admis en 1^{re} année d'études de kinésithérapie</p> | <p>↓ OU ↓</p> <p>Il poursuit en 2^e année de LAS</p> |
| <p>↓</p> <p>Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante.</p> | <p>↓ OU ↓</p> <p>Il ne peut pas redoubler cette 1^{re} année. Il peut se réorienter via Parcoursup, sauf en « accès santé » (LAS et PASS).</p> |
| | <p>↓</p> <p>S'il valide sa 1^{re} année, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année</p> |

1^{re} année **Le lycéen choisit sa licence**
Il vérifie sur la fiche de présentation de la formation sur Parcoursup que la licence qu'il a choisie permet de candidater aux études de kinésithérapie

Cette voie d'accès aux études de kinésithérapie est proposée par certaines universités

| | |
|---|---|
| <p>✓ S'il valide sa 1^{re} année, Il peut candidater en kinésithérapie</p> | <p>✗ S'il ne valide pas sa 1^{re} année de licence, Il ne peut pas candidater en kinésithérapie</p> |
| <p>↓ OU ↓</p> <p>Il est admis en 1^{re} année d'études de kinésithérapie</p> | <p>↓ OU ↓</p> <p>Il poursuit en 2^e année de licence</p> |
| <p>↓</p> <p>Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante.</p> | <p>↓ OU ↓</p> <p>Il peut redoubler cette 1^{re} année</p> |
| | <p>↓ OU ↓</p> <p>Il peut se réorienter via Parcoursup</p> |
| | <p>↓</p> <p>S'il valide sa 1^{re} année, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater de nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année</p> |